<u>Annexe I</u> Description de l'action

Information et formation des représentants

des travailleurs publics sur l'accueil des migrants

Informer et former les représentants des travailleurs des services publics de la région euro-méditerranéenne assurant l'accueil des migrants ou s'adressant fréquemment à ces populations migrantes.

I/ Introduction

L es syndicats de la zone Euro-méditerranéenne ont déposé une résolution lors du congrès de la FSESP de juin 2009 concernant l'impact des flux migratoires dans leurs pays sur les travailleurs publics chargés d'appliquer les politiques en la matière.

Un premier travail de réflexion a donné lieu à une conférence à Bari le 16 avril 2010 et à Malaga le 22 octobre. Cette réflexion commune a fait l'objet d'une première enquête auprès des travailleurs publics concernés et un certain nombre d'enseignements ont pu en être tirés (déficit d'information et de formation, services en sous-effectifs, temps d'attente excessif dans les guichets etc.). A la lueur de ces constats, les partenaires syndicaux de la région Euro-méditerranéenne décident de poursuivre le travail, de coordonner leurs actions et de construire une culture syndicale commune sur cette question.

Les syndicats CGIL FP (Italie), CC.OO SC et FSP UGT (Espagne), CFDT Interco et CGT Services Publics (France) ont tenu une première réunion de travail à Paris le 25 janvier 2011 afin d'affiner le projet, convenir d'objectifs communs et décider des partenaires syndicaux à solliciter dans l'objectif défini.

Ils sollicitent un financement européen sur la ligne budgétaire 04 03 03 02 ***« actions de formation et d'informations en faveur des organisations de travailleurs ».*** Ce projet répond en effet aux objectifs affichés des appels à proposition, à savoir, la qualité du travail, sa modernisation, la flexicurité et les compétences, la stratégie européenne sur la santé et sécurité au travail etc.

Sachant que :

- La plupart des Etats membres de l'UE présentent un taux net positif de migration
- la crise économique, la pauvreté, les conflits politiques etc. contraignent les migrants à s'engager sur la voie dangereuse de l'immigration clandestine vers l'Europe,

- d'ores et déjà, 18,5 millions de ressortissants de pays tiers vivent dans l'UE
- le volume des flux de migrants et de demandeurs d'asile arrivant sur le sol de l'Europe et à ses frontières maritimes via la région méditerranéenne a considérablement augmenté ses dernières années.

Affirmant que :

- tous les individus résidant en Europe, et aussi hors d'Europe, quel que soit leur statut légal, sont des êtres humains et jouissent à ce titre des droits fondamentaux de l'Homme, tels qu'énoncés dans la Charte Européenne des Droits Fondamentaux et dans d'autres instruments internationaux. Toute politique et tout instrument visant à gérer la migration et à enrayer la migration irrégulière doit respecter et promouvoir ces droits et contribuer à une Europe exempte de racisme et de xénophobie, ce qui est d'autant plus crucial dans le contexte d'une crise économique.
- Le « printemps arabe » et ses conséquences probables ou prévisibles en matière de flux migratoire sur le sol européen nous rappellent à de telles exigences.

Les syndicats de la région Euro-méditerranéenne sont préoccupés par :

- Les sous-effectifs, le déficit de formation et d'information réduisant les capacités des personnels des services d'immigration à assumer correctement leurs missions,
- le manque de coordination, des responsabilités insuffisamment délimités et des procédures administratives complexes dégradant les conditions de travail des travailleurs publics chargés de l'accueil des migrants, pouvant engendrés du stress, voire de la souffrance au travail.

Par ailleurs, il est frappant de constater que l'image régulièrement associée à la question des étrangers en France mais aussi dans d'autres pays est celle des files d'attente interminables devant les services d'accueil des étrangers. Celles-ci sont non seulement dégradantes et épuisantes pour les étrangers eux-mêmes, mais de plus génèrent du stress et des conditions de travail très difficiles pour les travailleurs publics chargés de les accueillir.

Organiser l'accueil et le contrôle des personnes étrangères arrivant sur le territoire européen relève d'une politique globale complexe. Les orientations politiques adressées aux travailleurs publics chargés de la mise en œuvre par leur gouvernement respectif devraient s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire stable et compris par l'ensemble des acteurs. Or, bien souvent, la législation est mouvante et en perpétuel changement (en France ce sont près de 40 réformes depuis 1945). Par ailleurs, même si les Etats Membres de l'UE exercent en pleine souveraineté la gestion des flux migratoires, il n'en demeure

pas moins qu'ils ont l'égale obligation de respecter la législation internationale sur les droits humains et sur la circulation des personnes migrantes. Cette mise en œuvre effective nécessite donc le renforcement des compétences et des qualifications des travailleurs publics en première ligne dans l'accueil des migrants. Malheureusement, le manque d'information, de connaissance et de maîtrise des dispositifs législatifs demeure une constante parmi les travailleurs de ses services publics.
Cette problématique peut avoir une double conséquence :

- La spécificité que revêt l'exercice de cette mission pour les professionnels, à savoir, le contact avec les personnes migrantes, les décisions à prendre et les conséquences de celles-ci sur la vie de ces personnes, nécessite, outre un accompagnement professionnel spécifique mais aussi la détermination de règles propres de déontologie (on pourrait parler de code éthique)
- Les mauvaises conditions d'accueil, une connaissance imparfaite du domaine professionnel (procédures, législation etc.) sont autant de sources de stress pouvant aboutir rapidement à une souffrance au travail.

2/ les objectifs

Un objectif général a été défini par le groupe de travail :

Informer et former les représentants des travailleurs des services publics de la région euro-méditerranéenne assurant l'accueil des migrants ou s'adressant fréquemment à ces populations migrantes.

Cette première partie de l'objectif pourrait constituer le titre du projet.
Trois sous-objectifs qu'il s'agit de traduire en action :

- **Informer et former sur la législation européenne et internationale,**
- **Informer sur le rôle des médiateurs culturaux et les moyens nécessaires pour faciliter le travail**
- **Informer et former sur les conditions de travail et de santé des travailleurs publics afin d'améliorer le service et alimenter le dialogue social européen.**

Les motivations résultant de cet objectif général sont de 4 ordres pouvant être déclinées en action :
1- donner un cadre commun de connaissance sur la législation européenne et internationale sur la migration et les droits de l'homme.
2 – envisager un programme de formation des représentants des travailleurs publics sur l'accueil des migrants
3 – repérer les services publics qui emploient de nombreux travailleurs immigrés afin d'initier ou renforcer une politique syndicale sur les droits des immigrés et

ainsi mieux les intégrer dans le travail et la stratégie syndicale. Ceci pourrait dans un deuxième temps alimenter le dialogue social européen avec la perspective d'aboutir sur une définition commune d'un code éthique.
4 – Afin de diffuser l'ensemble de ce travail et lui donner un retentissement plus large, envisager soit la construction d'un site internet, soit la réalisation d'un DVD ou d'une publication.

3/ Dimension transnationale du projet

Ce sont 6 pays qui sont concernés pour 9 syndicats partenaires. Figurent dans cette liste de pays 1 nouvel entrant dans l'UE (Roumanie).

- Espagne : CC.OO SC et FSP UGT
- France : CFDT Interco et CGT Santé
- Grèce : ADEDY
- Italie : CGIL FP et CISL FP
- Portugal : STAL CGTP et SINTAP UGT
- Roumanie : Federatia SANITAS din Romania

Par ailleurs, le projet recueille le soutien de la Fédération Syndicale Européenne des Services Publics (FSESP) et de l'Internationale des Services Publics (ISP).

4/ Mise en œuvre du projet et méthodologie

Le projet pourrait se dérouler en 3 étapes.

a) 1ère étape : investigation, recueil de données, analyse du terrain
Chaque syndicat partenaire cible un service particulier en lien avec les migrants. Mise en œuvre d'une étude de cas approfondie afin d'évaluer les besoins en information et formation, poser un diagnostic sur les conditions de travail et de santé des travailleurs. Pour ce travail d'analyse, il y a nécessité de recourir à une expertise extérieure pour nous aider à élaborer l'outil d'enquête et à analyser les résultats.

b) 2ème étape : séminaire d'information et formation des représentants des travailleurs des services publics assurant l'accueil des migrants.
L'objectif de ce séminaire est double :

- Exigence d'un cadre commun de connaissance sur les législations nationales, européennes et internationales sur la migration et les droits fondamentaux,
- Echanges de bonnes pratiques et d'expériences entre travailleurs publics des différents pays partenaires du projet.

c) 3ème étape : Conférence finale tirant les enseignements des travaux et traçant les perspectives d'avenir

5/ Proposition d'échéancier :

Le projet pourrait se dérouler du 1er octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Prévision date	**Lieu**	**Activité**	**Participants**
Début octobre 2011 (4 octobre sous réserve)	Paris	Comité pilotage 1	1 représentant par syndicat plus pilote du projet
Fin Novembre 2011 (29 novembre sous réserve)	Paris	Réunion restreinte	3 + expert
Fin novembre 2011 à fin février 2012	Dans les pays concernés	Recueil de données sur le terrain	Les syndicats concernés par le projet
Fin février à mi-avril 2012		Travail analyse expert	Expert
Mi-avril 2012 (18 avril sous réserve)	Paris	Comité pilotage 2	1 représentant par syndicat plus pilote du projet
Fin mai 2012 (30 et 31 mai sous réserve)	Bucarest	Séminaire	4 participants par syndicat + intervenants invités
Mi-juin 2012 (19 juin sous réserve)	Paris	Comité pilotage 3	1 représentant par syndicat plus pilote du projet
2ème semaine septembre 2012 (12 et 13 septembre sous réserve)	Marseille ou Nice	Conférence finale	4 représentants par syndicat + délégation syndicats français environ 20 + intervenants invités
2ème semaine septembre 2012 (14 septembre sous réserve)	Marseille ou Nice	Comité pilotage 4	1 représentant par syndicat plus pilote du projet
30 septembre 2012		Clôture du projet et diffusion des résultats	Dans tous les pays concernés

Mise en place d'un comité de pilotage (steering committee) composé d'un représentant par syndicat partenaire (plus pilote du projet), soit 10 personnes – langue de travail Anglais et français.

a) Début octobre 2011

1ère réunion du steering committee : phase préparatoire du projet – affiner le calendrier.

Présence de l'expert afin de définir avec lui le cahier des charges pour les études de cas. Echange par mail avec les membres du steering committee pour les remarques et/ou modifications à apporter aux travaux de l'expert (les documents préparatoires en anglais)

b) Fin novembre 2011

Réunion restreinte avec l'expert (2 à 3 personnes à définir) – langue de travail français.

Valider le travail de l'expert, préparer sa diffusion et le recueil de données.

Traduction du document d'enquête dans toutes les langues des partenaires du projet.

c) de fin novembre 2011 à fin février 2012

Travail d'enquête sur le terrain. Chaque représentant de pays est chargé de diffuser et recueillir les enquêtes dans les services cibles sélectionnés.

d) de fin février à mi-avril 2012

Travail d'analyse par l'expert – élaboration d'un outil pédagogique pour le séminaire transnational

e) Mi-avril 2012

2ème réunion du steering committee avec l'expert.

Retour de l'expert sur les études de cas. Enseignements à tirer – préparation du séminaire.

f) Fin mai 2012 :

Tenue du séminaire (proposition de l'organiser à Bucarest)

Langues de travail : toutes les langues des partenaires du projet soit 6 langues.

Les objectifs du séminaire :

Formation d'un label représentatif des représentants des travailleurs publics assurant l'accueil des migrants pour :

1 – leur donner un cadre commun de connaissance sur la législation européenne et internationale sur la migration et les droits fondamentaux

2 – leur permettre d'échanger leur expérience et les bonnes pratiques dans les services publics chargés de l'accueil des migrants.

Intervenants experts possibles : OIT – Com. Européenne – CES et/ou FSESP.

Le public pourrait être constitué de 4 représentants par syndicat partenaire du projet, soit, environ 40 participants auquel il faudrait ajouter

les animateurs et les intervenants extérieurs, soit un total d'environ 46 participants

g) Mi-juin 2012 :
3ème réunion du steering committee
Bilan du séminaire – préparation de la conférence finale – 10 participants – langues de travail : anglais et français.
Finaliser le programme de la conférence et trouver les intervenants.

h) 2ème semaine de septembre 2012 :
Conférence finale
Langues de travail : toutes les langues des partenaires du projet.
Lieu de la conférence : une ville du Sud de la France (Marseille, Nice...)
Objectif de la conférence :

- Evaluation des travaux et restitution des études de cas
- Présentation des outils
- Perspective en matière de dialogue social européen.

Les intervenants possibles :

- Les plateformes européennes d'employeurs des services publics : HOSPEEM – CEMR – EPAE
- Les organisations syndicales européennes et internationales : FSESP, CES, ISP.
- La Commission Européenne

Les participants :

- 4 représentants par syndicat hors France soit 32
- Représentants des syndicats français soit 20
- Invités et intervenants, soit 10
- Total participants environ 60.

i) Dans le prolongement de la conférence :
4ème réunion du steering committee
Langue de travail : français et anglais.
Evaluation de l'action – clôture du projet – préparation des outils de diffusion – perspectives au niveau européen avec la FSESP.

i) 30 septembre 2012 clôture du projet
Publication des outils de diffusion (site internet ou DVD ou publication).

6/ Valeur ajoutée et innovante de l'action

Le diagnostic qui sera fait par l'ensemble des organisations syndicales concernées dans leur pays respectif devrait permettre à terme de mettre en

place une banque de données des difficultés de ces services mais aussi, grâce au séminaire, de recueillir les expériences et les bonnes pratiques éventuelles dans ce domaine.
Cette accumulation de connaissance et d'expériences devra, à n'en pas douter, alimenter le dialogue social national afin d'améliorer à la fois l'accueil des étrangers et les conditions de travail des travailleurs concernés.
Cette action relevant d'une mise en œuvre d'une résolution du congrès de la FSESP de juin 2009, cette expérience pourra être reprise à plus grande échelle par la FSESP sur le territoire européen.
Par ailleurs, dans le cadre de la formalisation du comité de dialogue social européen pour les administrations centrales et parce que nous avons le soutien de la FSESP, cette question pourrait être abordée avec les employeurs européens pour aboutir, dans le meilleur des cas, à la construction d'un code éthique dans le fonctionnement des services publics chargés de l'accueil des migrants.
C'est un domaine qui a été rarement exploré dans le cadre d'une organisation nationale voire européenne. Le plus souvent, ce sont les politiques d'immigration qui font débat ou le traitement des populations migrantes. On ne parle que très rarement des impacts sur les travailleurs publics concernés. En cela, c'est une action particulièrement innovante et notamment dans un cadre transnational.
Cela permettra d'ouvrir des perspectives non seulement pour l'amélioration de l'accueil des migrants mais aussi pour les conditions de travail des agents publics et l'organisation des services concernés dans l'objectif d'une plus grande efficience du service public.
Par ailleurs, les Etats Membres de la région Euro-Med étant particulièrement en première ligne concernant les flux migratoires, le partenariat entre les syndicats de cette région, auquel il convient de rajouter un nouvel entrant comme la Roumanie, permettra d'avoir une vision transversale sur l'immigration et son impact auprès des personnels dans les services concernés. Le travail collaboratif entre ces syndicats, l'échange d'expériences et/ou de bonnes pratiques contribuera au renforcement d'une culture syndicale et de dialogue social communs.

7/ Résultats et diffusion de l'action

L'outil pédagogique qui sera construit pour la tenue du séminaire pourra être démultiplié afin de servir à d'autres formations dans le futur. D'autre part, un site internet pour diffuser et faire connaître le déroulé et les résultats de l'action sera réalisé. Une brochure, traduite dans toutes les langues des syndicats partenaires, reprenant l'analyse des études de cas, rassemblant les expériences et bonnes pratiques échangées sera publiée.